



CONSEIL MUNICIPAL DU

27 JUIN 2014

Ont assisté à la séance : Monsieur Pierre CUYPERS, Maire – Madame JACQUEMOT, Messieurs REMOND, MARAND et Madame RENAUDIN; Maires Adjoints – Mesdames et messieurs GAUMET, SZPUNAR, JOLIVET, ROUSSEAU, JACQUEMIN, LEGENDRE Conseillers.

Absents excusés : Messieurs BEAULIER (pouvoir à M MARAND), GERMAIN (pouvoir à Mme JACQUEMOT), HUREAU (pouvoir à Mme RENAUDIN), LARGILLIER (pouvoir à M REMOND)

Secrétaire de Séance : Mme GAUMET Fanny

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 00.

Monsieur le Maire demande l'ajout de 2 points à l'ordre du jour, à savoir :

Autorisation de signature pour tous les actes nécessaires à la concrétisation d'une acquisition dans le hameau de Bonfruit et notamment de signer l'acte notarié.

Demande exceptionnelle de subvention pour la bibliothèque de Mormant.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte ces 2 nouveaux points.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 27 MAI 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 27 MAI 2014.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE A BONFRUIT

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir une parcelle sise à Aubepierre/Ozouer le Repos, Hameau de Bonfruit – rue du Jour. Terrain en bordure de la voirie accédant au transformateur.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le contexte de ce dossier.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, vote à l'unanimité, et décide :

D'autoriser M. le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous les actes nécessaires à la concrétisation de cette acquisition et notamment de signer l'acte notarié.

DEMANDE DE SUBVENTION BIBLIOTHEQUE DE MORMANT

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 200€ à l'association culture et bibliothèques.

RIRE et VIVRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve la diminution de la subvention concernant l'association « RIRE et VIVRE ». Celle-ci est donc à prendre en compte pour 1500 euros

DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal, à 13 Voix Pour, 1 Contre et 1 Abstention, autorise le maire à :

Ajouter 4 300 € en compte 1641 (capital emprunt)

Prélever 4 300€ en compte 2151 (réseaux de voirie)

DELEGUES AU SMEP ABC

Le conseil municipal, à l'unanimité, annule la délibération du 7 avril 2014 concernant l'élection des délégués au SMEP ABC. Celle-ci étant modifiée dans sa représentation par le syndicat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, élit Monsieur René MARAND délégué titulaire et Monsieur Jérôme BEAULIER, délégué suppléant.

RENTREE SCOLAIRE

Madame Brigitte JACQUEMOT, expose l'emploi du temps proposé pour la rentrée scolaire 2014/2015, en maternelle et primaire.

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) auront lieu le mardi de 16 heures à 17 heures.

Jour	8h30 à 11h30	11h30	13H45 à 16h00	16h00 à 17h00
Lundi	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Périscolaire
Mardi	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	A P C
Mercredi	Enseignement			
Jeudi	Enseignement	Pause méridienne	enseignement	Périscolaire
Vendredi	Enseignement	Pause méridienne	enseignement	Périscolaire

COURS D'ANGLAIS

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler les cours d'anglais dans les écoles à compter de la rentrée 2014 pour une durée 1 heures 30 par semaines au taux de 15 euros de l'heure.

REGIE CANTINE

Suite aux nouveaux rythmes scolaires, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'élargir la régie cantine à l'encaissement des frais du centre de loisirs du mercredi.

CONVENTION TRANSPORT SCOLAIRE

Le STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France), autorité organisatrice de premier rang des transports de la région francilienne a délégué une partie de sa compétence transport scolaire au Département de Seine-et-Marne depuis le 1^{er} juillet 2010. Cette compétence concerne le transport scolaire des élèves sur circuits spéciaux scolaires et le transport scolaire des élèves et étudiants handicapés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention de partenariat relative à l'organisation des transports scolaires sur circuits spéciaux.

TRAVAUX

- Les travaux de voirie (rebouchage des trous) seront réalisés en cours d'été. D'autres travaux seront envisagés après la réunion de la commission de voirie du 12 juillet.
- Les classes, l'entrée et les menuiseries extérieures de l'école d'Ozouer le Repos seront repeintes au mois de juillet.
- Les plafonds ayant subits des dégâts des eaux seront remis en état.

BUREAUX DE VOTE

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de maintenir le bureau de vote n°1 à Aubepierre, et le bureau de vote n°2 à Ozouer le Repos.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 H 45.